



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

49/2021

10 décembre 2021

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7		David Daden 02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires		Alain Jolec 02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements		Services techniques
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Rue Menez Bihan
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam 02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30	Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier 02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny 02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste		Séverine Doué 02.98.27.88.57
Ostéopathe		Florian Fauchart 06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue		David Cavarec 02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton 06.88.73.81.34
Urologue	Le mardi matin	Olivier Develay 02.98.53.95.74
Chirurgien orthopédiste	Un lundi après-midi sur deux	Jean-Damien Saby 02.98.53.96.94

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le lundi 13 décembre 2021 à 21h00 à la salle municipale. A l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative
- 2- Autorisation de dépenses d'investissement 2022
- 3- Tarifs municipaux
- 4- Délibération sur le temps de travail
- 5- Questions diverses

COUPURES D'ELECTRICITE - ENEDIS

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, des travaux seront réalisés et entraîneront des coupures de courant sur le réseau le mardi 14 décembre de 14h à 16h dans les quartiers ou lieux-dits suivants : Camézen, Tréfeuntec, route de l'anse. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 27 février 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

TÉLÉTHON - « PASS SANITAIRE » OBLIGATOIRE

Dimanche 12 décembre : l'élan du Porzay vous propose un trail de 12, 7 ou 5 km au choix, sans classement. Inscription sur place à partir de 9h, sur présentation d'un certificat médical et du « pass sanitaire » obligatoire, complexe sportif René Chevalier.

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho...

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

MSA D'ARMORIQUE

Accident de la circulation, erreur médicale, accident scolaire, coups et blessures volontaires... Dans son quotidien, tout un chacun peut, un jour ou l'autre, être victime d'un accident causé par tiers. Ces cas d'accident sont en effet multiples et peuvent être le fait d'un particulier ou d'une entreprise. Dans le cas d'un accident causé par un tiers, c'est la personne ou l'entreprise qui en est à l'origine qui est considérée comme responsable. Par conséquent, c'est elle ou son assureur qui prend en charge l'indemnisation. C'est pourquoi, la MSA d'Armorique rappelle à ses assurés qu'il est important qu'ils lui signalent leur accident. Ils bénéficieront d'une meilleure prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie, voire, d'une réparation de préjudices personnels. Cette démarche permet à la MSA d'engager un recours afin de se faire rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle aura engagé. Quels sont les délais ? Vous pouvez signaler tout accident, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois voire plusieurs années auparavant. Pour en savoir plus sur le recours contre tiers ou signaler un accident à l'aide du formulaire disponible sur le site [armorique.msa.fr](https://www.armorique.msa.fr) rubrique : particulier/santé/accident, maladie, invalidité.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LUNDI 13 DÉCEMBRE - ATELIER BIEN-ÊTRE

Goûter de Noël. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

MARDI 14 DÉCEMBRE – RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : répétition de la section musico-vocale de 17h à 18h30. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église. Mercredi à 14h à la salle des associations, section jeux de société.

Mardi 14 décembre : Châteaulin. Mercredi 15 décembre : Saint Coultz. Vendredi 17 décembre : Landudal.

En raison du contexte sanitaire, le goûter de Noël, prévu le 21 décembre est reporté.

Contact : M. Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Mme Moulin au 06.81.29.36.92.

VENDREDI 17 DÉCEMBRE - TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE

Randonnée à Locronan, circuit "par les chemins creux". Départ à 13h45 parking de la salle des associations. Contact : 07.86.28.88.94 ou 06.31.52.60.64

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 11 décembre : messe à 18h00 à Saint-Nic.

Dimanche 12 décembre : messe à 9h30 à Locronan.